

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 7

Artikel: Extraits des manaux et du Corps-de- Ville
Autor: Vuillermet, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-6378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S'il est fâcheux que la Confédération helvétique ait été obligée de subir la loi d'un Napoléon, il est juste de dire que le général Michel Ney s'acquitta de la mission délicate qui lui fut confiée avec tact et mesure et mérita par là-même les sentiments de reconnaissance du peuple suisse.

Emile COUVREU.

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

1485. — De protestes faite par les Syndics et Banderets de toute la ville de Lausanne et de son ressort, que la *Monstre d'Armes* (Revue) qui se faisait actuellement à Mont-Benon par ordre du Reverend seigneur évêque de Lausanne, et *Injunctiones et Banna* imposés aussi par ledit seigneur évêque, ne pourront a l'avenir prejudicier au Plaid-Général, aux Franchises et Libertés de ladite ville et son ressort; Avec la reponse dudit seigneur évêque protestant aussi de son droit de faire répéter lesdites Monstres-d'Armes et de faire de plus fortes Injunctiones et Banna.

1492. — Albergement passé, de l'Autorité du Reverend Philippe de Compois Primicier de l'Eglise de Lausanne, par Claude Gendre Hospitalier, au Nom de l'Hopital de Lausanne, a Pierre Gaillard et sa femme, du Moulin dudit Hopital, situé au Territoire de Lausanne, lieu dit *En Couvaloup*, sous les Murs de la Cité de Lausanne et sous la Maison des Religieux de St Mayre; jouxte le Moulin du seigneur Evêque dudit Lausanne, de Bize; le Moulin du Chapitre, de Vent, le chemin public du Levant; et le Flon du Couchant. Sous la Cense directe de 3 muids de froment mesure de Lausanne, et 4 Chapons; et aux Introgés de 50 livres applicables par lesdits Albergataires, aux Reparations dudit Moulin.

1498. — Copie de lettres du Sérénissime Prince Maximilien Roi des Romains, a Révérend Seigneur, Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, auquel ce prince reproche sa négligence de n'avoir fait lever dans ses Etats de Lausanne le *commun denier* dû par chaque personne et imposé

par les Assemblées des Etats de l'Empire, et de n'avoir pas fait tenir la somme a Francfort, la somme en résultante comme il était ordonné. Menaces en cas de refus ou retardement ultérieur. Cette levée du *Denier* dans tout l'Empire avait été résolue pour les frais de guerre contre les Turcs.

1505. — Vente faite par Venerable Pierre Gruët Chanoine de Genève a Venerable Jacques de Montfalcon Chanoine de Lausanne, des choses suivantes :

1^o D'une Maison et Jardin avec ses autres dépendances situées à Lausanne, En la Charrière dite *Degra Marchiez*, devant et près de l'Eglise Cathedrale; Jouxte ladite Charrière devant; la Maison de la Chapelle des Saints Fabien et Sebastien, fondée dans le Cloître de l'Eglise Cathedrale..... Et en quelque partie, La Charrière par ou l'on va au Couvent de la Magdelaine, du vent etc.

2^o D'une autre Maison que fut de Pierre Perrodet, avec un Chesal, Places et Jardins contigus; Jouxte la maison ci-dessus vendüe etc. La Charrière publique devant et devers vent etc.

Au Prix de 500 florins d'or petit poids.

1505. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne, à Jacques Rossiez, d'une pièce de terre dans laquelle était autrefois une petite Tuillerie, située au Territoire de Lausanne, *oultre la Porte de la Barre* jouxte le chemin tendant aux Fontaines et Réceptacles des Eaux de la Cité d'Orient; le Curtil de Pierre Pilautyn notaire, de Bize et dessus. Sous la cense directe de 2 sols.

1514. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne a Jean Vachiz, d'une Place pour y construire un petit Estable situé hors la Porte de St Martin de Lausanne; jouxte le Curtil de ladite Communauté, que tiennent les Hoirs de Raimond Peclet, de Bize; la Charrière publique tendante par les fossés dedite Ville, dès ladite Porte ves le Faubourg de Marterey de Vent ¹; *Une grosse Pierre la contigue dessus* d'Orient; et la Charrière publique dessous et d'Occident. Et contient ladite Place une bonne Toise de large, et deux bonnes Toises de long, par les Bornes mise sous la Cense perpétuelle de 3 sols.

1525. — Jacques Baillod clerc a Lausanne, lègue par son

¹ Cette pierre est un superbe bloc erratique que la démolition d'une vieille maison a de nouveau mis au jour, il mériterait d'être conservé.

testament 4 florins d'or au petit poids, a celui qui chaque vendredi de la semaine a l'heure de minuit, criera par les rues de Lausanne : O vous qui dormez, réveillez-vous ! Réveillez-vous et priez Dieu pour les Trépassés.

Extrait du Répertoire Poncet.

1553. — Les Bourgs-Maistres et Conseil de Lausanne vendent a Jacques Charlet, les bâtiments des ci-devants Frères-Prêcheurs dits Couvent *de la Magdeleine* qui tombaient en ruine.

1557. — Vente faite par les H. S. de Lausanne à Jean Chenaulx, du Moulin de la Riettaz autrement Moulin de Menthon, a réduire en simple maison habitable pour raison des Inondations survenues en dernier lieu ¹, et qui a cause dudit Moulin avaient causé de très grands préjudices au Public et aux Particuliers. Au prix de 300 florins.

1669. Reconnaissance passée en faveur des H. S. de Lausanne a cause de leur château de Menthon et de leur *Corps de ville* ; par noble Samuel Seigneulx, du *Moulin de la Riettaz* situé en la Bannière du Pont de Lausanne.

Charles VUILLERMET.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Le 23 juin a eu lieu, à Genève, la **réunion annuelle de la Société d'histoire de la Suisse romande** dans l'amphithéâtre de l'Athénée.

M. Berthold van Muyden, président de la société, s'est fait l'interprète des sentiments de ses collègues auprès de leurs amis de Genève pour les féliciter de la manière remarquable dont ils ont surmonté les difficultés que présentait l'organisation de l'Exposition nationale ; il a fait surtout l'éloge du palais des arts qui s'harmonise si bien avec sa destination et dont le cachet original porte si nettement l'empreinte du génie national. Le comité du groupe de l'art ancien mérite des remerciements pour la remarquable collection qu'il est parvenu à réunir. M. van Muyden a terminé en rendant compte de l'activité de la société dans le courant de l'année

¹ La grande inondation du 3 septembre 1555.